

PRÉAMBULE



Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Ainsi, la rédaction du rapport d'activités est une obligation pour le Syndicat Mixte Cœur du Faucigny. Il permet d'établir un bilan des décisions et des actions engagées au cours de l'année écoulée.



Le mot du Président





Le SCoT Cœur du Faucigny entame cette année une nouvelle étape de son processus d'élaboration : La finalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Suite au départ de Florence LACHAT en août 2023, un recrutement a été lancé permettant l'arrivée de Steven BRIAND, nouveau Directeur du SCoT Cœur du Faucigny.

La procédure reprend de la vitesse avec la tenue de comités et bureaux syndicaux, le vote du budget primitif 2024, un rétro planning de la procédure et surtout la poursuite prochainement des ateliers thématiques. Il seront la base de la réalisation du SCoT. Fort de l'implication et de l'investissement de vous tous, élus de ce très beau territoire.

La première étape sera la finalisation du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) avec l'assistance de LESTOUX & Associés.

Cette phase finale de l'élaboration du SCoT est l'occasion d'aboutir à une vision partagée sur l'aménagement et le développement harmonieux de nos communautés.

Voilà notre défi. Je vous invite à y prendre part ensemble dans la sérénité et avec le sens aigu de l'intérêt général que nous partageons tous.



SOMMAIRE

1. LE SCOT CŒUR DU FAUCIGNY

Les communautés membre du syndicat mixte	5
Le périmètre du SCoT Cœur du Faucigny	6
Les objectifs de l'élaboration du SCoT Cœur du Faucigny	7
Les missions du Syndicat Mixte	7
Les dates clés du Syndicat Mixte	8

2. LA VIE INSTITUTIONNELLE : LES ÉLUS

Le Bureau	9
Administration et moyens du Syndicat	11

3. LES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2023

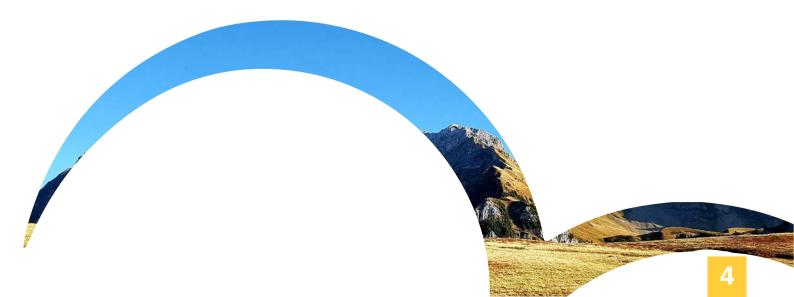
Le Comité Syndical	12
Les travaux réalisés	12
Les travaux à venir	12

4. LA CONCERTATION

Travaux du conseil participatif	13
Lettre du SCoT	13
Site internet	13

5. LES AVIS SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME ET ASSOCIÉS

Avis rendu(s) en 202.	3	15
Contribution(s) de l'o	année 2023	13



Le SCoT Coeur du Faucigny

Les communautés membre du syndicat mixte



Communauté de communes des **Quatre Rivières**

Faucigny, Fillinges, La Tour, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonnex, Saint-Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire-en-Faucigny, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz



Communauté de communes de la **Vallée Verte**

Boëge, Bogève, Burdignin, Habère-Lullin, Habère-Poche, Saint-Andréde-Boëge, Saxel, Villard



Communauté de communes Faucigny-Glières

Ayze, Bonneville, Brison, Contamine sur Arve, Marignier, Le Petit Bornand, Les Glières, Vougy



Communauté de communes **Arve et Salève**

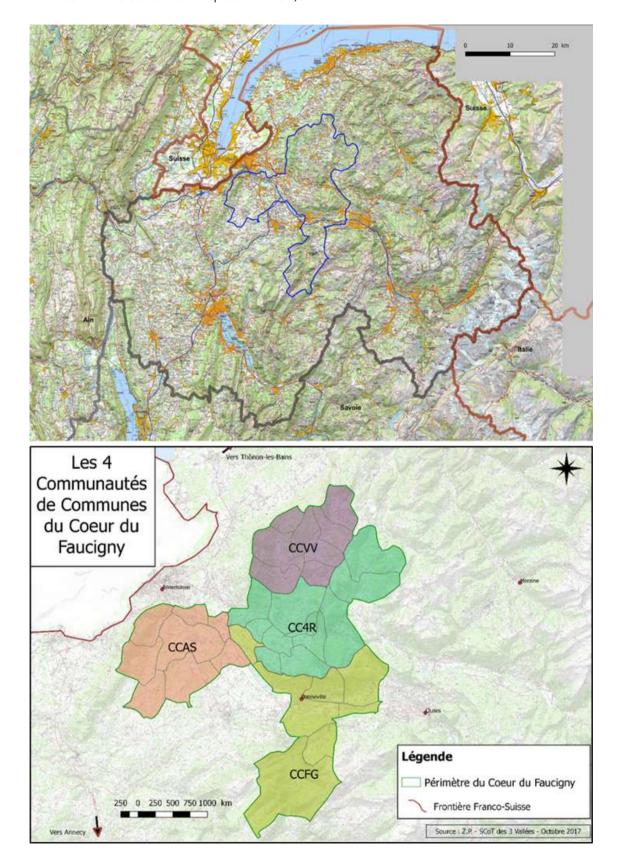
Arbusigny, Arthaz Pont Notre Dame, Monnetier-Mornex Esserts Salève, La Muraz, Nangy, Pers-Jussy, Reignier-Esery, Scientrier

La Communauté de Communes Faucigny-Glières a élaboré un SCoT approuvé le 16 Mai 2011, la Communauté de Communes Arve et Salève a élaboré un SCoT approuvé le 17 Juin 2009 et le SCoT des 3 Vallées s'est constitué aux frontières de ces deux communautés, réunissant les Communautés de Communes des 4 Rivières et de la Vallée Verte.

La nécessité de faire évoluer les documents anciens des deux premières communautés d'une part, et la volonté partagée des 4 communautés de réfléchir ensemble à l'aménagement d'un territoire cohérent d'autre part, a conduit à la volonté d'élaborer un SCoT commun. Il est dénommé SCoT Cœur du Faucigny et se développe à l'échelle des 4 périmètres réunis.

LE PÉRIMÈTRE DU SCOT

Le SCoT Coeur du Faucigny recouvre 4 commu- nautés de communes et 34 communes. L'en- semble de ce territoire représente 464,31 km2.



LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT

Le territoire du Cœur du Faucigny a une surface de 464,31 km² pour 34 communes et accueille 75 000 habitants. Sa progression démographique est forte, + 1,9 % chaque année entre 1999 et 2016. Elle se traduit par le développement des espaces anthropisés, l'augmentation corrélative des pressions sur les espaces naturels et l'intensification des interactions internes et externes, avec les territoires voisins.

Espace frontalier, soumis à la forte influence économique de la Suisse, le Cœur du Faucigny est positionné entre un centre urbain majeur, l'agglomération genevoise, et la Vallée de l'Arve, pôle industriel de niveau européen, à l'interface de zones touristiques d'attraction internationale (par exemple Chamonix).

Il est donc nécessaire de gérer, de maîtriser et de structurer l'urbanisation tout en répondant aux besoins en matière d'espace urbain (habitat, économie, infrastructures, ...), de protection et de valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans le contexte spécifique où se conjugue un ensemble d'atouts singuliers, le SCoT Cœur du Faucigny poursuit comme objectifs :

- Diversifier, renouveler et développer l'offre de logement,
- Accompagner l'environnement économique, commercial et touristique,
- Favoriser une agriculture diversifiée,
- Préserver l'identité et la vitalité des villages, aussi bien qu'un développement raisonné pour les centres urbains,
- Préserver les acquis de la ruralité,
- Partager et protéger nos paysages et leurs richesses,
- Préserver nos grands équilibres naturels,
- Assurer une coordination des mobilités internes et externes au territoire,
- Assurer des interfaces de qualité avec les territoires voisins.

La mise en œuvre de cet équilibre notamment entre la préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels d'une part, et le développement maîtrisé de l'urbanisation nécessaire à l'accueil des populations et au développement des emplois d'autre part, s'inscrit dans le respect des objectifs et principes énoncés dans le cadre des lois <u>ALUR</u>, <u>ELAN</u> et <u>Climat et Résilience</u>.

LES MISSIONS DU SYNDICAT MIXTE

Le syndicat mixte est compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur l'ensemble du territoire compris dans le périmètre fixé par arrêté préfectoral N° 2017/0093 du 29 Novembre 2017. Il est chargé de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision d'un nouveau SCoT à l'échelle de son nouveau périmètre.

Il est également en charge du suivi et de toutes opérations qui s'avèreraient nécessaires concernant les SCoT historiques présents sur ce même périmètre conformément aux dispositions des articles <u>L.142-1</u> et suivants, <u>L.143-1</u> et suivants et <u>L.104-1 du Code de l'Urbanisme</u>.

2. La vie institutionnelle

LES ÉLUS

Le Syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de :

- 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants pour la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS)
- 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants pour la Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG)
- 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour la Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R)
- 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants pour la Communauté de Communes de la Vallée Verte (CCVV)





Titulaire/su ppléant Civilité		Nom	Prénom	Commune	
Titulaire	Monsieur	JAVOGUES	Sébastien	REIGNIER-ESERY	
Suppléant	Madame	BIOLLUZ	Sophie	REIGNIER-ESERY	
Titulaire	Monsieur	PUGIN	André	REIGNIER-ESERY	
Suppléant	Monsieur	MAULET	Jean Louis	REIGNIER-ESERY	
Titulaire	Monsieur	PUGIN	Lucas	REIGNIER-ESERY	
Suppléant	Madame	BARBIER	Sarah	SCIENTRIER	
Titulaire	Madame	ROGUET	Isabelle	PERS-JUSSY	
Suppléant	Monsieur	DESBIOLLES	Arnaud	PERS-JUSSY	
Titulaire	Monsieur	DOMPMARTIN	Patrice	PERS-JUSSY	
Suppléant	Monsieur	ROGUET	Gilles	PERS-JUSSY	
Titulaire	Monsieur	DE VITO	David	PERS-JUSSY	
Suppléant	Madame	BREUZA	Nathalie	NANGY	
Titulaire	Madame	MAYORAZ	Régine	ARTHAZ PND	
Suppléant	Monsieur	CHABOD	Frederic	ARTHAZ PND	
Titulaire	Madame	SAGE	Aurélie	ARTHAZ PND	
Suppléant	Madame	PELLEVAT	Nathalie	ARTHAZ PND	
Titulaire	Madame	REMILLON	Régine	ARBUSIGNY	
Suppléant	Monsieur	TROTTET	Ludovic	ARBUSIGNY	
Titulaire	Madame	BAUD	Marie Françoise	ARBUSIGNY	
Suppléant	Madame	REY	Sandrine	ARBUSIGNY	
Titulaire	Monsieur	GAVARD	Jacky	NANGY	
Suppléant	Monsieur	ARNOULD	Rodolphe	NANGY	
Titulaire	Monsieur	BELLINI	Laurent	MONNETIER-MORNEX	
Suppléant	Monsieur	METRAL	Nicolas	ARTHAZ PND	
Titulaire	Monsieur	FAVRE	Laurent	NANGY	
Suppléant	Madame	RIONDEL	Elise	NANGY	
Titulaire	Madame	DEAGE	Patricia	SCIENTRIER	
Titulaire	Madame	BRON	Isabelle	SCIENTRIER	
Suppléant	Madame	FLOQUET	Sandra	SCIENTRIER	
Suppléant	Monsieur	DAKIN-DARVAL	Sylvain	SCIENTRIER	
Titulaire	Madame	PERINET	Nadine	LA MURAZ	
Suppléant	Monsieur	SCHUFFENECKER	Anthony	LA MURAZ	
Titulaire	Monsieur	GUERINI	Gianni	LA MURAZ	
Suppléant	Monsieur	DURET	Jean Pierre	LA MURAZ	
Titulaire	Monsieur	WISZNIEWSKI	Ludovic	MONNETIER-MORNEX	
Suppléant	Monsieur	LAMURE	Regis	MONNETIER-MORNEX	
Titulaire	Monsieur	BOYER	Christophe	MONNETIER-MORNEX	
Suppléant	Monsieur	ATIKOSSIE	Messan	MONNETIER-MORNEX	

Titulaires / Suppléants Civilité		Nom	Prénom	Commune	
Titulaire	Monsieur	VALLI	Stéphane	BONNEVILLE	
Suppléant	Madame	JOURDAN	Amalia	BONNEVILLE	
Titulaire	Monsieur	SERVOZ	Claude	BONNEVILLE	
Suppléant	Madame	PERRIN GOTRA	Caroline	BONNEVILLE	
Titulaire	Madame	LARA LOPEZ	Jessica	BONNEVILLE	
Suppléant	Monsieur	CLERC	Mathieu	BONNEVILLE	
Titulaire	Monsieur	PITTET	Dominique	BONNEVILLE	
Suppléant	Monsieur	NAVARRO	Daniel	BONNEVILLE	
Titulaire	Monsieur	MALLINJOUD	Jean-Paul	BONNEVILLE	
Suppléant	Monsieur	LATHUILLE NICOLLET	Anthony	BONNEVILLE	
Titulaire	Madame	VAZQUEZ YANEZ	Annick	BONNEVILLE	
Suppléant	Monsieur	CHATELAIN	Patrick	BONNEVILLE	
Titulaire	Monsieur	MERMIN	Jean-Pierre	AYZE	
Suppléant	Madame	TARDY	Christel	AYZE	
Titulaire	Madame	MAYER	Marie-Laure	AYZE	
Suppléant	Monsieur	TEMIL	Jean-Louis	AYZE	
Titulaire	Madame	WATT-CHEVALIER	Aline	CONTAMINE SUR ART	
Suppléant	Monsieur	ANCRENAZ	David	CONTAMINE SUR ARVE	
Titulaire	Monsieur	TUR	Thierry	CONTAMINE SUR ARVE	
Suppléant	Madame	BALLARA	Patricia	CONTAMINE SUR ARVE	
Titulaire	Monsieur	FOURNIER Christophe GI		GLIERES VAL DE BORNE	
Suppléant	Madame	PERILLAT CHARLAZ	Christiane	GLIERES VAL DE BORNE	
Titulaire	Monsieur	VALUER	Laurent	GLIERES VAL DE BORI	
Suppléant	Monsieur	SERVAGE	Christian	GLIERES VAL DE BORNE	
Titulaire	Monsieur	MASSAROTTI	Yves	VOUGY	
Suppléant	Madame	BOUACHRAOUI	Saīda	VOUGY	
Titulaire	Monsieur	VALENTINI	Christian	VOUGY	
Suppléant	Monsieur	SCANU	Stéphane	VOUGY	
Titulaire	Monsieur	PERY	Christophe	MARIGNIER	
Suppléant	Monsieur	PASQUIER	Jean-Michel	MARIGNIER	
Titulaire	Madame	GUERIN	Véronique	MARIGNIER	
Suppléant	Monsieur	PERRET	Patrick	MARIGNIER	
Titulaire	Monsieur	BARALE	Alain	MARIGNIER	
Suppléant	Madame	ROBEZ MASSON	Catherine	MARIGNIER	
Titulaire	Monsieur	YANEZ REY	David	MARIGNIER	
Suppléant	Monsieur	ESCOFFIER	Stéphane	MARIGNIER	
Titulaire	Monsieur	LAYAT	Didier	BRISON	
Suppléant	Monsieur	RIVOLLET	Dimitri	BRISON	

LES ÉLUS (SUITE)





	Communautés de Communes des Quatre Rivières					
Titulaires / Suppléants	Civilité	Nom	Prénom	Commune		
Titulaire	Monsieur	GONZALEZ RODRIGEZ	Barthelemy	FAUCIGNY		
Suppléant	Monsieur	PERNOLLET	Alain	FAUCIGNY		
Titulaire	Monsieur	FOREL	Bruno	FILLINGES		
Suppléant	Monsieur	CHENEVAL	Paul	FILLINGES		
Titulaire	Monsieur	REVUZ	Daniel	LA TOUR		
Suppléant	Madame	ANDREOLI-GRILLET	Danielle	LA TOUR		
Titulaire	Monsieur	GAVILLET	Léon	MARCELLAZ		
Suppléant	Monsieur	LECOURT	Mélanie	MARCELLAZ		
Titulaire	Madame	BEL	Chantal	MEGEVETTE		
Suppléant	Monsieur	GAMBARINI	Julien	MEGEVETTE		
Titulaire	Madame	VELAT	Jocelyne	ONNION		
Suppléant	Monsieur	GERVAIS	André	ONNION		
Titulaire	Monsieur	RAIMBAULT	Christian	PEILLONNEX		
Suppléant	Madame	GRIVAZ	Agnès	PEILLONNEX		
Titulaire	Monsieur	MARIOTTI	Claude	SAINT JEAN DE THOLOME		
Suppléant	Monsieur	LAYAT	Arnaud	SAINT JEAN DE THOLOME		
Titulaire	Monsieur	VALENTIN	Antoine	SAINT-JEOIRE		
Suppléant	Madame	PETIT	Carole	SAINT-JEOIRE		
Titulaire	Monsieur	BUCHACA	Joël	VILLE-EN-SALLAZ		
Suppléant	Madame	CHENEVAL	Laurette	VILLE-EN-SALLAZ		
Titulaire	Monsieur	POCHAT BARON	Pascal	VIUZ EN SALLAZ		



		Communautés de Co	mmunes Vallée Verte		
Titulaire/su ppléant Civilité		Nom	Prénom	Commune	
Titulaire	Madame	SCHERRER	Fabienne	BOEGE	
Suppléant	Monsieur	MUSARD	Jean-Paul	BOEGE	
Titulaire	Monsieur	DELAVOET	Jean-Pierre	BOGEVE	
Suppléant	Monsieur	DELAVOET	François	BOGEVE	
Titulaire	Monsieur	CHAUTEMPS	PIERRE	BURDIGNIN	
Suppléant	Monsieur	DONCHE	Philippe	BURDIGNIN	
Titulaire	Monsieur	LETONDAL	Vincent	HABERE-POCHE	
Suppléant	Madame	GAUTHE	Anaïs	HABERE-POCHE	
Titulaire	Monsieur	DETRAZ	Laurent	ST ANDRE DE BOEG	
Suppléant	Monsieur	BOSSON	Jean-François	ST ANDRE DE BOEGE	
Titulaire	Monsieur	DUFOURD	Denis	VILLARD	
Suppléant	Monsieur	COSTAZ	Jean-Paul	VILLARD	
Titulaire	Monsieur	GUIBERTI	Frédéric	SAXEL	
Suppléant	Madame	AHYI-SENA	Emmanuelle	SAXEL	
Titulaire	Monsieur	DESBIOLLES	Laurent	HABERE-LULLIN	
Suppléant	Monsieur	BAUD	Florent	HABERE-LULLIN	

LE BUREAU

Suppléant Monsieur

Le bureau est composé du Président et de sept Vice-Présidents :

• Bruno FOREL - Président

GOY

• Stéphane VALLI - 1er Vice-Président en charge des mobilités et infrastructures.

VIUZ-EN-SALLAZ

- Nadine PERINET 2è Vice-Présidente en charge de l'urbanisme et du logement.
- Fabienne SCHERRER 3è Vice-Présidente en charge de l'environnement.
- Sébastien JAVOGUES 4è Vice-Président en charge des relations avec les partenaires institutionnels.
- Jean-Pierre MERMIN 5è Vice-Président en charge de l'économie, l'industrie, le commerce et l'artisanat.
- Christophe FOURNIER 6è Vice-Président en charge du Tourisme.
- Chantal BEL 7è Vice-Présidente en charge de l'agriculture et de la forêt.

Le bureau du SCoT Cœur du Faucigny s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2023 pour organiser la vie institutionnelle du syndicat mixte et la poursuite des études d'élaboration du document SCoT:

- 13 janvier 2023
- 8 février 2023
- 21 avril 2023
- 5 juillet 2023

ADMINISTRATION ET MOYENS DU SYNDICAT

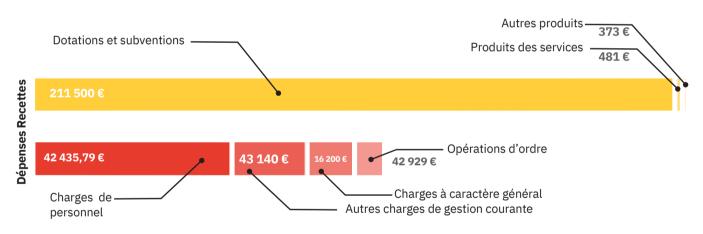
Filière	Catégorie	Grade	Emploi	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
Administrative	А	Ingénieur territorial	Chef(fe) de projet	1	1 (Départ de la collectivité en août 2023)

Effectifs du syndicat mixte au 31 décembre 2023

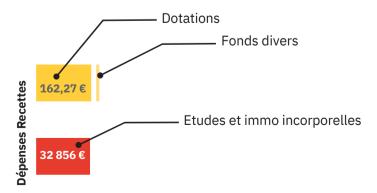
Madame Florence LACHAT a assuré les fonctions de chargée de mission SCoT et de direction générale du 1er novembre 2022 au 31 août 2023.

Le 4 juillet 2023 un recrutement a été lancé pour un poste de Directeur SCoT Cœur du Faucigny.

L'exercice budgétaire



La section de fonctionnement - au 31 décembre 2023



La section d'investissement - au 31 décembre 2023

3. Les activités de l'année 2023

Le comité syndical

Le calendrier des comités syndicaux de l'année 2023 :

- 18 janvier 2023
- 2 février 2023 : Non quorum
- 2 mars 2023
- 6 avril 2023

Suite au départ de Florence LACHAT, aucun autre comité n'a été réalisé sur le reste de l'année 2023.

Les travaux réalisés

1°) Ecriture du DOO:

- Atelier « Agriculture / Forêt » du 8 mars 2023 Faucigny
- Atelier « Développement économique et des activités » du 29 mars 2023 Scientrier
- Atelier « Vers la sobriété foncière » du 19 avril 2023 Faucigny
- Atelier « Environnement » du 31 mai 2023 Boëge
- Atelier « Mobilités » du 21 juin 2023 Ayze
- Atelier « Environnement Trame verte et bleu » du 11 juillet 2023
- Relance des travaux avec MTDA: cartographie des coupures d'urbanisation, des EBF, trame turquoise, des corridors.

2°) Squelette du DOO

Sur la base des fruits de ces ateliers, un projet de squelette du DOO a été élaboré en vue d'être complété.

3°) Densité acceptable :

• Atelier 2 du 8 février 2023 : annulé à la demande du Bureau d'études. L'étude a été suspendue. Par décision en date du 26 juillet 2023, Il a été opéré la résiliation du marché public n°SCoT-2021-002 avec la SARL Arthur REMY et Ville Ouverte SARL.

4°) DAACL:

- Remise de « l'Étude prospective commerce et réalisation du DAACL Phase 1 Le diagnostic prospectif du commerce, de l'artisanat et de la logistique »
- Atelier « stratégie commerciale » du 23 mai 2023

Les travaux à venir



Dans la continuité des travaux réalisés,

- Approfondir la question de la consommation foncière sous l'angle de la densité acceptable : réflexion sur la méthodologie d'observation à mettre en œuvre (ZAN) avec l'exemple du SCoT de l'avant Pays Savoyard.
- Finaliser le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL)
- Ecrire le document d'orientation et d'objectifs (DOO) :
 - Documents martyres produits lors de chaque atelier

L'étude « évaluation environnementale » se poursuit en parallèle avec le cabinet MTDA.

LA CONCERTATION

Travaux du conseil participatif

Les travaux du conseil participatif ont été suspendus depuis le départ de Florence LACHAT.

Lettre du SCoT

La lettre du SCoT est un document de concertation qui a vocation à être publiée et diffusée environ tous les six mois. Elle synthétise les avancées des étapes de l'élaboration du SCoT.

- Diffusion de la Lettre n°1 en mai 2023.
- La lettre n°2 a été débutée par Florence LACHAT et mise en standby suite à son départ.

Site internet

Mettre à jour :

- Dernières études remises sur le DAACL
- Lettre du SCoT n°1



P.1

Le territoire en chiffres

P. 2

Les outil<mark>s</mark> du SCoT Le point sur les sigles P. 3

Zéro artificialisation nette: nécessité de résultats rapides P. 4

Etat d'avancement du SCoT Coeur du Faucigny et points d'étape

La Lettre du Schéma de Cohérence Territoriale du Coeur du Faucigny

LA LETTRE DU SCOT

LES AVIS SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME ET ASSOCIÉS

Dans le cadre des élaborations ou révisions générales des documents d'urbanisme locaux (le Plans Local d'Urbanisme dit PLU) des communes, le SCoT Cœur du Faucigny est amené à rendre un avis sur ces documents d'urbanisme.

Il est également associé dans des démarches d'élaboration de documents supra-communaux à prendre en compte sur son périmètre.

Avis rendu en 2023

- Modification du PLU de la commune de Burdignin
- Modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-André-de-Boëge
- Modification du PLU de la commune de Bogève
- Modification n°1 du SRADDET

Contributions de l'année 2023

 Poursuite des travaux de la Conférence des SCoT sur les enjeux de la traduction « ZAN » (zéro artificialisation nette).





Syndicat mixte Coeur du Faucigny 28, chemin de la Ferme Saillet 74250 Fillinges coeurdefaucigny.com